



## Assemblée générale

Distr.  
GÉNÉRALE

A/51/632  
3 décembre 1996

ORIGINAL : FRANÇAIS

---

Cinquante et unième session  
Point 152 de l'ordre du jour

DÉVELOPPEMENT PROGRESSIF DES PRINCIPES ET NORMES  
DU DROIT INTERNATIONAL RELATIFS AU NOUVEL ORDRE  
ÉCONOMIQUE INTERNATIONAL

Rapport de la Sixième Commission

Rapporteur : Mme Pascaline BOUM (Cameroun)

I. INTRODUCTION

1. Le point intitulé "Développement progressif des principes et normes du droit international relatifs au nouvel ordre économique international" a été inscrit à l'ordre du jour provisoire de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale conformément à la décision 48/412 de l'Assemblée en date du 9 décembre 1993.

2. À sa 3e séance plénière, le 20 septembre 1996, l'Assemblée générale, sur la recommandation du Bureau, a décidé d'inscrire la question à son ordre du jour et de la renvoyer à la Sixième Commission.

3. La Sixième Commission a examiné la question à ses 9e et 49e séances, les 1er octobre et 27 novembre 1996. Les vues des représentants qui ont pris la parole au cours des débats de la Commission à ce propos figurent dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/C.6/51/SR.9 et 49).

II. EXAMEN DU PROJET DE DÉCISION A/C.6/51/L.19

4. À la 49e séance, le 27 novembre, le Président de la Commission a présenté un projet de décision intitulé "Développement progressif des principes et normes du droit international relatifs au nouvel ordre économique international" (A/C.6/51/L.19).

5. À la même séance, la Commission a adopté le projet de décision A/C.6/51/L.19 sans le mettre aux voix (voir par. 6).

III. RECOMMANDATION DE LA SIXIÈME COMMISSION

6. La Sixième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision suivant :

Développement progressif des principes et normes  
du droit international relatifs au nouvel ordre  
économique international

L'Assemblée générale décide de reprendre l'examen des aspects juridiques des relations économiques internationales à sa cinquante-cinquième session et d'inscrire la question intitulée "Développement progressif des principes et normes du droit international relatifs au nouvel ordre économique international" à l'ordre du jour provisoire de ladite session.

-----